



JEUDI 22 MARS 2012

La mise à disposition et la réutilisation des données publiques : comment tirer partie d'une obligation légale ?

Séminaire sur les enjeux liés à la loi CADA, décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005, dite « de mise à disposition et de réutilisation des données publiques ».

Centre de Gestion du Tarn-et-Garonne
23 boulevard Vincent Auriol – 82000 Montauban
Salle de Conférence (bâtiment Orangerie)
 [Plan d'accès](#)
9h / 12h – 13h30 / 16h30

Ce séminaire d'une journée, limité à 45 personnes, est la première phase du « projet de répertoire des données publiques des collectivités de la région Midi-Pyrénées » porté par l'Observatoire des Territoires Numériques et ARDESI, l'Agence Régionale du Numérique.

Cofinancé par le FEDER et la région Midi-Pyrénées, ce projet s'adresse aux collectivités qui ont obligation légale de répondre aux enjeux de l'Open Data. Pour cela des séminaires gratuits (déjeuner à la charge des séminaristes) apportent clés et repères pour comprendre le contexte général et s'organiser face à la loi.

 [Voir les détails du projet.](#)

Inscription obligatoire par courriel : internetpublic@ardesi.fr
par téléphone : 05 67 77 76 76

Au programme de cette journée

- Présentation : le projet de répertoire des données publiques des collectivités de la région Midi-Pyrénées
- Les données publiques :
 1. Pourquoi ?
 2. Pour quoi ?
 3. Comment ?
 4. Qu'est-ce que cela produit ?
 5. Quelles bases fondamentales : le répertoire de données
 6. Le contexte français
 7. Le contexte juridique
 8. Les exemples de données produites
 9. Mise en forme des données pour le répertoire
 10. Parcours d'une donnée

Projet cofinancé par le FEDER, la Région Midi-Pyrénées et l'OTeN

